



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/10  
26 octobre 2000

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU  
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Trente-deuxième réunion  
Ouagadougou, 6-8 décembre 2000

**RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE  
DES PLANS D'ACTIVITÉS POUR 1999: SUITE DE LA DÉCISION 31/11**

## Introduction

1. L'évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités pour 1999 a été présentée à la trente-et-unième réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/Excom/31/14). Le document contenait une évaluation des résultats des agences d'exécution par rapport aux objectifs de leurs plans d'activités pour 1999 et les recommandations du Secrétariat du Fonds.

2. Le Secrétariat du Fonds a recommandé au Comité exécutif d'examiner, entre autres, les rapports incomplets des agences sur certains indicateurs, la nécessité d'ajuster les parts des agences selon les résultats de l'évaluation, le besoin de créneaux de financement spécial et la manière d'intégrer les conclusions de l'évaluation dans l'exercice de planification stratégique. En outre, dans le cadre du rapport global d'activités (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/8), le Secrétariat a recommandé l'ajout d'un nouveau critère d'efficacité, relié au dépôt ponctuel des rapports d'activités, puisque plusieurs agences d'exécution avaient remis leurs rapports d'activités avec beaucoup de retard.

3. A sa trente-et-unième réunion, le Comité exécutif a décidé:

- (a) De demander aux membres et aux agences d'exécution de transmettre au Secrétariat, dans un délai de 60 jours, leurs opinions sur :
  - (i) Les indicateurs actuels d'évaluation de l'efficacité des agences d'exécution dans la réalisation des objectifs de leurs plans d'activités;
  - (ii) Le besoin éventuel d'indicateurs nouveaux (par exemple, sur l'aide apportée par les agences d'exécution aux centres nationaux de l'ozone et sur le fonctionnement effectif des centres) à la lumière des décisions de planification stratégique;
  - (iii) La nécessité d'octroyer des parts aux agences et les utilisations possibles de ces parts, y compris la suppression des parts fixes, les créneaux de financement spécial et la surprogrammation;
  - (iv) Les conséquences potentielles pour les agences qui n'atteignent pas leurs objectifs d'efficacité actuels et futurs;
- (b) Demander au Secrétariat de préparer un rapport à partir des observations reçues pour le remettre à la trente-deuxième réunion;
- (c) Demander aussi au PNUE de faire rapport sur l'état de mise en œuvre de ses projets, en utilisant les indicateurs exigés par les décisions du Comité exécutif, sachant que le PNUE n'a pas mentionné ses réalisations par rapport à ses propres objectifs pour les points suivants:
  - (i) Politiques amorcées à partir d'activités qui ne portent pas sur les investissements;

- (ii) Réduction des tonnes ODP à partir d'activités qui ne portent pas sur les investissements;
- (iii) Proportion dans laquelle les agences et le Secrétariat ont eu recours aux réseaux pour développer leur travail ou expliquer des politiques nouvelles;
- (d) Demander aux agences d'exécution de faire rapport sur tous les indicateurs exigés par les décisions du Comité exécutif.

**(Décision 31/11)**

4. Le présent document comprend un résumé des observations transmises par les membres du Comité exécutif et les rapports du PNUD et du PNUE sur les indicateurs d'efficacité manquants, avec les commentaires du Secrétariat du Fonds.

## **RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

5. Suite à la Décision 31/11 (a), l'Allemagne, l'Australie, les Bahamas, le Brésil, la Chine, l'Inde et le Japon ont transmis des observations écrites au Secrétariat. Les observations des sept membres du Comité exécutif sont disponibles sur demande. Pour faire suite à la Décision 31/11 (b), voici un résumé de ces observations.

### **Les indicateurs actuels d'évaluation de l'efficacité des plans d'activités**

6. Les observations reçues ont révélé la nécessité de clarifier plusieurs indicateurs existants et une préoccupation générale sur l'opportunité de modifier ces indicateurs avant que le Comité exécutif n'ait pris certaines décisions sur la planification stratégique. Toutefois, un pays a souligné que deux indicateurs “Politiques amorcées à partir d'activités qui ne portent pas sur les investissements” et “Réduction des tonnes ODP à partir d'activités qui ne portent pas sur les investissements” peuvent s'avérer inadéquats et mériteraient peut-être une redéfinition. Une liste des indicateurs d'efficacité pour les projets d'investissement, les projets qui ne portent pas sur des investissements et les projets uniques au PNUE figure en Annexe I.

7. L'incohérence apparente entre divers indicateurs suscite de l'inquiétude, lorsque, par exemple, une agence dépasse son objectif d'élimination d'ODP mais termine ses projets avec deux mois de retard. Il est suggéré au Comité exécutif d'adopter une politique qui imposerait à l'agence d'exécution en question de fournir, avec son rapport au Comité, des explications sur les disparités dans la réalisation de ses objectifs. Il convient toutefois de noter que les objectifs sont fixés pour l'ensemble des projets d'une agence et la réalisation d'un objectif n'a pas forcément un lien direct avec la réalisation d'un autre.

8. Il apparaît souhaitable de clarifier davantage la distinction entre ODP à éliminer (ODP dans le document de projet approuvé) et ODP éliminées (ODP résultant des projets mis en œuvre). Un pays a suggéré d'ajouter une catégorie pour la quantité d'ODP éliminées durant la mise en œuvre. Il convient de noter que l'indicateur d'efficacité “ODP éliminées” est un

indicateur pondéré de l'élimination par les projets approuvés qui inclut les ODP éliminées durant la mise en œuvre. Par ailleurs, l'indicateur d'efficacité "ODP à éliminer" est un indicateur non-pondéré du montant à éliminer avec les projets qui seront approuvés pendant l'année du plan d'activités.

9. Une autre suggestion concerne une modification de la méthode d'évaluation de l'indicateur d'efficacité "Fonds décaissés". Actuellement, l'indicateur est calculé à partir du décaissement cumulatif qui est un pourcentage des autorisations cumulatives. Selon la nouvelle méthode d'évaluation proposée, le ratio de décaissement serait comparé à des niveaux antérieurs, par exemple, le ratio de décaissement pour 1997-1999 serait comparé à celui de 1994-1996. Il convient toutefois de noter qu'à sa vingt-quatrième réunion, le Comité exécutif a modifié son indicateur "Fonds décaissés" afin que le ratio repose, par exemple, sur le décaissement en 1998 comme pourcentage des autorisations en 1997, afin de tenir compte du décalage initial avant le décaissement pour les nouvelles autorisations.

### **Besoin éventuel d'indicateurs nouveaux à la lumière des décisions de planification stratégique**

10. Six membres ont suggéré un nouvel indicateur d'efficacité qui permettrait aux Parties ou aux centres nationaux de l'ozone (CNO) de donner leur avis dans l'évaluation de l'efficacité des plans d'activités des agences d'exécution applicables à leurs pays. Un membre a suggéré, pour les projets d'investissement, d'ajouter un indicateur d'efficacité pondéré sur l'évaluation de l'efficacité de l'agence par le CNO. Un autre membre a suggéré que si le rôle des CNO vient à être élargi, ils devront disposer d'une gamme complète d'indicateurs d'efficacité. Il convient de noter toutefois que les agences d'exécution ont des ententes exécutoires avec les pays et que, de toute façon, les CNO, eux-mêmes, sont des projets administrés par les agences d'exécution.

11. Un membre a suggéré un indicateur pour le dépôt ponctuel d'un rapport complet, relié aux allocations de parts aux agences puisque plusieurs rapports incomplets ont été remis en retard à la trente-et-unième réunion.

### **Nécessité d'octroyer des parts aux agences et utilisations possibles de ces parts, y compris la suppression des parts fixes, les créneaux de financement spécial et la surprogrammation**

12. Divers points de vue se sont exprimés sur l'utilisation des parts fixes. Certains membres pensent qu'il faudrait les supprimer. D'autres estiment qu'il faudrait ajuster les parts des agences à la hausse ou à la baisse, selon leur efficacité.

13. Plusieurs membres estiment que le sort des parts des agences dépendra du résultat des discussions sur la planification stratégique. Certains ont suggéré de remplacer les parts fixes des agences d'exécution par des parts fixes, reliées aux besoins du pays/secteur et exprimées en tonnes par an. Une autre suggestion propose de fixer les parts des agences d'après la répartition des projets dans les domaines prioritaires identifiés par le plan stratégique.

14. Un membre a suggéré la réintroduction de créneaux pour les pays à faible volume de consommation et les secteurs de consommation des halons et du bromure de méthyle. Ces créneaux orienteraient le financement de manière à garantir le respect du gel des CFC, des halons et du bromure de méthyle et encourageraient la ratification de l'amendement de Copenhague, dans le cas du bromure de méthyle. Certains membres ont appuyé un créneau de financement spécial pour le secteur des PME afin d'assurer la viabilité de ces projets. Toutefois, certains rappellent, avec inquiétude, que les créneaux de financement spécial n'ont pas bien fonctionné dans le passé.

#### **Conséquences potentielles pour les agences qui n'atteignent pas leurs objectifs d'efficacité actuels et futurs**

15. Plusieurs membres estiment nécessaire d'envisager les conséquences pour les agences qui n'atteignent pas leurs objectifs d'efficacité. Un membre a indiqué que les agences d'exécution ne respectent pas les indicateurs actuels d'efficacité à cause de l'absence de mécanisme de pénalités. Il faudrait envisager un système de pénalités incluant notamment: (a) la perte de la possibilité de surprogrammation, (b) une réduction des parts de l'agence, (c) la limitation du nombre de secteurs où l'agence peut travailler à ceux dans lesquels elle est le plus efficace et (d), dans le cas du PNUE, la suspension de futures augmentations de financement puisque le PNUE n'a aucune part d'agence comme telle.

16. Une autre proposition porte sur un mécanisme de pénalités, basé sur l'achèvement des projets aux dates prévues. Les agences qui ne terminent pas leurs projets à temps ne recevraient pas d'autres approbations de projets (ou une modification de leurs parts) avant d'avoir analysé ou supprimé les causes du retard. A ce propos, il est suggéré que les agences visent l'achèvement de leurs projets dans un délai de deux ans (sauf les projets de démonstration, les projets-cadres, la préparation de projet et les approches sectorielles). Les projets de démonstration d'une durée supérieure à deux ans devraient remettre un rapport d'étape sur les leçons tirées au bout de deux ans. La préparation de projet devrait déboucher sur le dépôt de projets connexes, dans un délai maximum de deux réunions après l'approbation de la préparation.

#### **RAPPORT DU PNUE SUR LES INDICATEURS D'EFFICACITÉ QUI MANQUAIENT DANS SON RAPPORT D'ACTIVITÉS**

17. Le Comité exécutif a demandé au PNUE de faire rapport sur les indicateurs d'efficacité qui manquaient dans son rapport d'activités, présenté à la trente-et-unième réunion. Voici un extrait des informations remises par le PNUE à la onzième réunion du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, à propos des trois indicateurs en question, cités au sous-paragraphe (c) de la Décision 31/11.

**“Politiques appropriées amorcées en temps opportun par les pays, suite au travail des réseaux, à des activités de formation ou à la mise en commun d'informations”**

18. L'objectif visait 3 pays. Le PNUE a indiqué que:

- “La Malaisie a adopté de nouveaux règlements sur les halons et la gestion des frigorigènes, suite à l'assistance fournie à travers le réseau.
- Bahreïn a pris un arrêté ministériel sur le contrôle des ODS, suite aux discussions dans le réseau de l'Asie de l'Ouest et avec l'aide du coordinateur du réseau régional.
- En Asie de l'Ouest également, le réseau a aidé le Yémen à rédiger et à déposer son premier arrêté ministériel sur l'interdiction des importations d'équipements, contenant ou utilisant des ODS.
- En Amérique latine et dans les Caraïbes, la République dominicaine a adopté un système de permis et 9 autres pays ont préparé des projets pour les soumettre à l'approbation de leurs gouvernements (Antigua & Barbuda, Barbade, Colombie, Guatemala, Guyane, Honduras, Paraguay, St Kitts & Nevis et Salvador).
- La Mongolie, le Cameroun, la Grenade et le Malawi ont aussi adopté de nouvelles mesures de contrôle en 1999.

19. Par conséquent, le PNUE a indiqué qu' “au moins 8 pays ont adopté des politiques en 1999, suite à l'assistance fournie par le PNUE à travers les réseaux, des activités de formation ou la mise en commun d'informations”. Le PNUE a mentionné aussi que durant l'évaluation des réseaux régionaux, 39 agents de l'ozone ont souligné l'impact très important des réseaux sur la rédaction de politiques. Le Secrétariat a demandé une corroboration des réalisations du PNUE. Le PNUE a indiqué qu'il n'avait pas rédigé les politiques, ni embauché de juristes pour le faire et qu'il était difficile de mesurer, séparément, l'influence du PNUE sur ces pays par rapport à celle d'autres intervenants comme les agences, les Secrétariats et les CNO.

#### **“Réduction de la consommation d'ODS au-delà de l'impact des projets d'investissement ”**

20. L'objectif était de 3 tonnes.

21. Le PNUE a d'abord fourni une évaluation de cet indicateur qui attribuait l'élimination à une réduction de la consommation nationale pour quatre pays. Après discussion avec le Secrétariat, le PNUE a indiqué qu'il avait terminé un projet en 1999, éliminant 45 tonnes ODP, en association avec le “Programme de formation des formateurs aux pratiques exemplaires” de l'Argentine.

#### **“La proportion dans laquelle les agences et le Secrétariat ont eu recours aux réseaux pour développer leur travail ou expliquer des politiques nouvelles”**

22. Le PNUE n'avait pas établi d'objectif pour cet indicateur d'efficacité.

23. Le PNUE a indiqué qu' “en 1999, les agences d'exécution et (dans une moindre mesure) les Secrétariats ont continué à participer aux réunions de réseaux et mentionné qu'ils les considéraient comme des occasions utiles pour rencontrer des pays, fournir des renseignements, répondre aux questions et résoudre des problèmes. Tous les réseaux ont demandé aux agences et aux Secrétariats de participer à leurs principales réunions. Voici des statistiques sur la participation en 1999:

| RÉGION                      | PARTICIPATION             | ABSENTS                  |
|-----------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Afrique                     | 2 agences, 2 Secrétariats | Banque mondiale          |
| Amérique latine et Caraïbes | 3 agences, 2 Secrétariats | Aucun                    |
| Asie de l'Ouest             | 2 agences                 | PNUD, les 2 Secrétariats |
| Asie du sud-est, Pacifique  | 3 agences, 2 Secrétariats | Aucun                    |
| Asie du Sud                 | 3 agences                 | Les 2 Secrétariats       |

## **RAPPORT DU PNUD SUR LES INDICATEURS D'EFFICACITÉ QUI MANQUAIENT DANS SON RAPPORT D'ACTIVITÉS**

24. En plus des indicateurs d'efficacité mentionnés spécifiquement pour le PNUE dans la Décision 31/11(c), le Comité a demandé aux agences d'exécution de faire rapport sur tous les indicateurs exigés par les décisions du Comité exécutif (Décision 31/11(d)). L'ONUDI et la Banque mondiale ont fait rapport sur tous les indicateurs dans leurs rapports d'activités, remis à la 31e réunion. Le rapport d'activités du PNUD ne contenait aucune information sur la "Réduction de la consommation d'ODS au-delà de l'impact des projets d'investissement", ni sur les "Politiques appropriées amorcées en temps opportun par les pays, suite au travail des réseaux, à des activités de formation ou à la mise en commun d'informations." Les objectifs du PNUD pour ces deux indicateurs étaient respectivement de 20 tonnes et 4 pays.

25. Pour l'indicateur "Réduction de la consommation d'ODS au-delà de l'impact des projets d'investissement", l'objectif était de 4 pays. Le PNUD a indiqué qu'en 1999 il avait aidé directement deux pays à élaborer des politiques. "En Indonésie, le PNUD a travaillé directement avec le Gouvernement sur la législation de contrôle des ODS et sur l'échéancier d'élimination et il a conseillé le Gouvernement, notamment en lui signalant, à des réunions tenues à Djakarta en décembre 1999, que certaines dispositions entraveraient le programme d'élimination. Au Paraguay, le PNUD a travaillé directement avec le centre de l'ozone pour s'assurer que la législation préparée intégrerait les éléments nécessaires pour appuyer la durabilité des PGF et des programmes de récupération et de recyclage en cours de préparation".

26. Pour les "Politiques appropriées amorcées en temps opportun par les pays, suite au travail des réseaux, à des activités de formation ou à la mise en commun d'informations," l'objectif était de 20 tonnes. Le PNUD a indiqué qu'aucune élimination résultant de ces activités était directement reliée à ses interventions.

## Annex I

**PERFORMANCE INDICATORS****Investment project performance indicators**

| <i><b>Weighted indicators</b></i>                                   | <i><b>Weightings</b></i> |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| ODP phased out in from previous approvals (ODP tonnes)              | 40 points                |
| Funds disbursed (US\$)*                                             | 30 points                |
| Satisfactory project completion reports received (percentage)**     | 20 points                |
| Distribution of projects among countries in business plans (number) | 10 points                |

| <i><b>Non-weighted indicators</b></i>                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Value of projects to be approved (US\$)*                                               |
| ODP from projects to be approved (ODP tonnes)                                          |
| Cost of project preparation (per cent of submission)                                   |
| Cost-effectiveness from projects to be approved (US\$/ODP in kg)                       |
| Speed of delivery until first disbursement (months from approval)                      |
| Speed of delivery until project completion (months from approval)                      |
| Net emission/reduction of ODP resulting from implementation delays/early completion ** |

\*Includes agency support costs of 13 per cent but excludes 15 per cent over-programming

\*\*Not included in business plan but provided subsequently to the Secretariat by fax.

**Non-investment performance indicators**

| <i><b>Weighted Indicators</b></i>                                 | <i><b>Weightings</b></i> |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Number of Projects to be Completed                                | 50 points                |
| Funds Disbursed (US\$)                                            | 30 points                |
| Speed of delivery until first disbursement (months from approval) | 10 points                |
| Speed of delivery until project completion (months from approval) | 10 points                |

| <i><b>Non-weighted indicators</b></i>                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Appropriate and timely policies initiated by countries as a result of networking, training, information exchange, country programme development and/or institutional strengthening (number of countries) |
| Reduction in ODS consumption over and above that effected by investment projects (ODP tonnes)                                                                                                            |

**UNEP-specific non-investment performance indicators**

|                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Update of OAIC Diskette version                                                                                                                                       |
| Number of newsletters                                                                                                                                                 |
| Number of joint/regional activities which Network members are involved                                                                                                |
| Improvement over previous years in data reporting and enacting the legislation and policies for ODS phase-out in Networking and institutional strengthening countries |
| The extent of awareness-raising activities initiated by the countries as a result of UNEP's publications                                                              |
| The extent to which experience achieved through UNEP's activities is used in the adoption and adjustment of ODS phase-out strategies by Network countries             |
| The extent to which the networks are used by the Agencies and the Secretariat in developing their work or explaining new policies                                     |